



PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER : (418) 724-3284

Québec, le 2 octobre 2003

Monsieur Denis Latouche  
Ville de Rimouski  
205, avenue de la Cathédrale  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de  
Rimouski

---

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité souhaite obtenir l'information suivante :

- La question porte sur l'étude de dispersion atmosphérique faite en décembre 2002 et qui a considéré, comme hypothèse, l'absence de système de captage et de brûlage des biogaz au LES existant.

La figure 3.3 de cette étude montre que selon des conditions de vents dominants provenant du sud-ouest, il est possible que la concentration en composés soufrés totaux (SRT) de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  soit dépassée à l'endroit de résidences situées près du chemin de la Pulpe, au nord-est de l'autoroute Jean-Lesage.

...2

Quelle serait la fréquence de dépassement du critère de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  de SRT dans ce secteur, selon la modélisation simulée de 1996 à 2000 en regard des concentrations moyennes maximales sur une heure basées sur l'année 2016, qui correspond à celle où les émissions de biogaz à l'atmosphère seraient maximales?

La commission souhaite recevoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ginette Giasson  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission